

COMMENT SE PASSE L'ÉPREUVE ORALE : DÉTAILS PRATIQUES

▪ LA CONVOCATION

Chaque candidat reçoit, en général au début du mois de juin, une convocation individuelle indiquant les dates, horaires et lieux

- de l'épreuve écrite (en général autour du 18 juin)
- de l'épreuve orale (en général entre le 24 juin et le 4 juillet).

Les candidats ne sont pas nécessairement convoqués dans leur propre établissement.

▪ LE JOUR DE L'ÉPREUVE ORALE

Les candidats arrivent par vague de trois ou quatre à 8 heures, 9 heures 30, 14 heures et 15 heures 30. Lorsque votre tour arrive, l'examineur

- **choisit dans le descriptif l'un des 20 à 24 textes étudiés en explication linéaire**
- **vous indique le passage et l'énoncé de la question de grammaire**
- **prend connaissance de l'œuvre intégrale que vous avez choisi de présenter.**

▪ PENDANT LES 30 MINUTES DE PRÉPARATION

Vous disposez du texte à expliquer (sur photocopie vierge de toute annotation), du livre choisi en œuvre intégrale et de papier brouillon pour préparer votre trace écrite.

Vous devez préparer l'explication linéaire et la question de grammaire.

Vous pouvez reprendre quelques notes en vue de la présentation de l'œuvre intégrale (qui a été préparée, en amont, par chacun).

▪ PENDANT LES 20 MINUTES DE PASSAGE À L'ORAL

Les vingt minutes de votre oral s'organiseront de la façon suivante :

EXPLICATION LINEAIRE - Situation - Présentation - Lecture - Problématique - Structure (du texte, qui sert de plan à l'explication) - Développement de l'analyse par partie de texte - Conclusion	10 points dont 2 points d'introduction et lecture	10 minutes
QUESTION DE GRAMMAIRE Il y a 2 points : efforcez-vous de formuler quatre remarques.	2 points	10 minutes
ENTRETIEN - Brève présentation de l'œuvre intégrale - Justification du choix de cette œuvre (viser quatre arguments) - Échange avec l'examineur	8 points	